



Démontage tôle d'amiante

Par Beau beru

Bonjour

L'année dernière mon ancien employeur m'a fait démonter des plaques d'amiante dans un pièce.

Cette même amiante est encore aujourd'hui entreposé à même la terre dehors.

Suis en droit de l'attaquer en justice ?

Par isernon

bonjour,

à qui appartient le terrain sur lequel sont stockées ces plaques d'amiante ?

pour les conditions de stockage, voir ce lien :

[url=https://bricoleurpro.ouest-france.fr/dossier-1587-debarrasser-vieilles-plaques-amiante-fibrociment.html]https://bricol
eurpro.ouest-france.fr/dossier-1587-debarrasser-vieilles-plaques-amiante-fibrociment.html[/url]

vous pouvez en informer votre mairie.

vous avez le droit d'attaquer votre ancien employeur, mais avant je vous conseille de consulter un avocat.

salutations

Par Beau beru

Merci de votre réponse

Le terrain appartient à la mairie et mon employeur été également la mairie